

Les chauves-souris

PAR STÉPHANE G. ROUÉ & DANIEL SIRUGUE

Véritables enjeux patrimoniaux, les chauves-souris ont fait l'objet d'une intention particulière dès 1992 lors de l'inventaire des mammifères sauvages du Morvan.

En 1995, la mise en place d'un Groupe Chiroptères en Bourgogne par le Parc naturel régional du Morvan, a permis, avec le soutien de nombreux naturalistes d'associations bourguignonnes, d'initier une dynamique sur l'ensemble de la région Bourgogne. Elle s'est concrétisée par le Plan Régional d'Actions Chauves-souris (PRAC), entrepris depuis 1999 et soutenu par la Direction Régionale de l'Environnement en Bourgogne à l'aide de Fonds Européens d'Orienteation et de Garantie Agricole, avec la création d'un poste à la Société d'histoire naturelle d'Autun.

Ce plan a pour objectifs :

- Etat des connaissances, synthèse des données existantes.
- Inventaire des espèces et des habitats, suivi des populations des espèces fragiles.
- Propositions pour la conservation des habitats et des espèces et intégration aux démarches de gestion de l'espace rural.



Petits Rhinolophes, femelles dans une étable avec leur unique jeune de l'année

Le Petit Rhinolophe en Bourgogne

Le Petit rhinolophe est une espèce en régression en Europe. Actuellement, elle est encore bien présente en Bourgogne (228 sites de mise bas sur 413 sites connus) comme dans l'Auxois, les Plateaux de Bourgogne et dans le Nivernais où elle trouve des habitats préférentiels comme le bocage ou l'association boisements rivulaires et pâtures à bovins.

De part leur fragilité, notre région a donc une responsabilité dans le maintien des populations de cette espèce à l'échelle européenne.

Etroite relation entre les chauves-souris & le réseau hydrographique en Bourgogne

L'inventaire et le suivi des populations de chauves-souris sont menés principalement durant deux époques annuelles : l'hiver et l'été. Chacune de ces époques a fait l'objet de prospection à la recherche de nouveaux sites dans le cadre du PRAC.

Mammifère insectivore, les femelles se regroupent en colonie à la belle saison pour mettre bas un seul jeune par an. A cette époque, une recherche communale a été entreprise notamment par la visite des bâtiments (église, chapelle, château, ancien moulin, abbaye, ruine, maison forestière...).

Depuis 1998, les 2044 communes bourguignonnes ont fait l'objet d'une pression de prospection et d'observation après l'envoi de courriers pour solliciter les mairies et les propriétaires de châteaux.

Au 1er janvier 2003, nous avons la connaissance de 1182 bâtiments accueillant des chauves-souris et de 413 sites pour la mise bas. La carte ci-dessous illustre le lien étroit qu'il existe entre les rivières et la présence des colonies de mise bas de chauves-souris. D'où toute l'importance de la préservation de ces milieux de chasse pour le maintien des chauves-souris

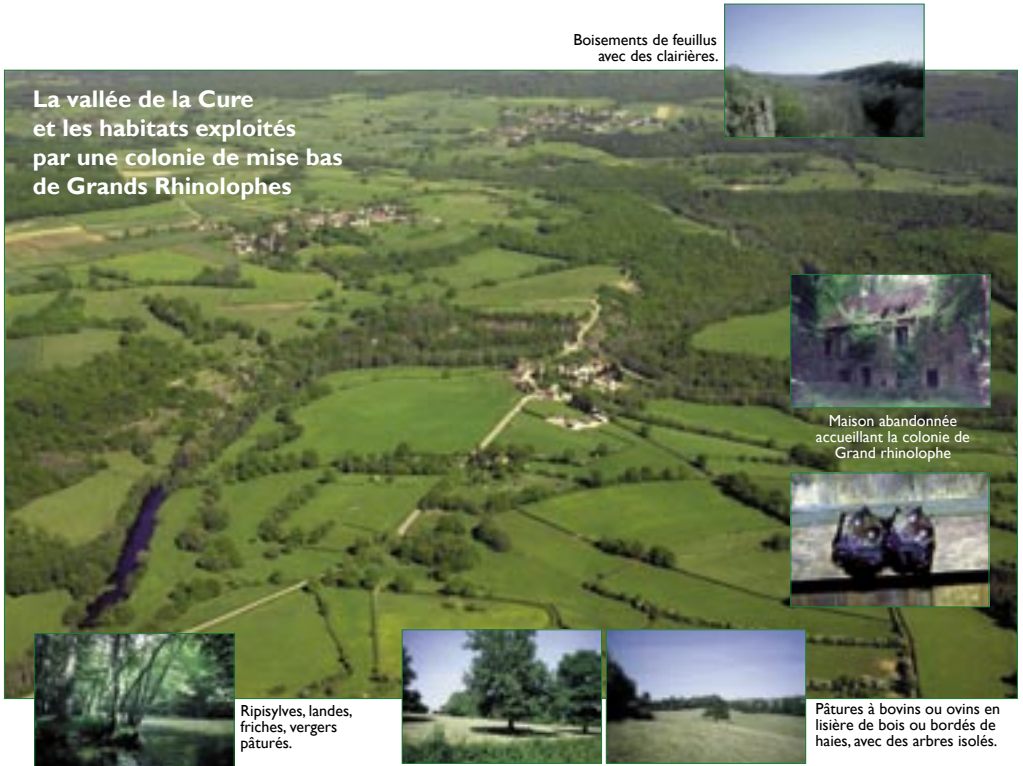


Localisation des sites de mise bas à chauves-souris en Bourgogne par rapport au réseau hydrographique

Habitats favorables à la chasse du Grand rhinolophe

Espèce en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe, le Grand rhinolophe fait l'objet d'une attention particulière par de nombreuses études scientifiques qui ont permis de définir les habitats utilisés pour sa chasse nocturne.

Le Grand rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats comme ici dans la vallée de la Cure où une population a été étudiée.



Les ripisylves, haies, lisières forment des corridors boisés indispensables pour le déplacement du Grand rhinolophe où il trouve également de la nourriture ainsi que des lieux de reposoirs pour la chasse à l'affût des insectes.

Délimitation des territoires de chasse potentiels de quatre espèces de chauves-souris

Nous avons réalisé une analyse des habitats potentiels de chasse autour des sites de mise bas pour 4 espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitats : le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, le Grand murin et le Vespertilion à oreilles échancrées.

Leur vulnérabilité à l'échelle nationale mais aussi européenne implique l'engagement d'actions de conservation en leur faveur. La répartition régionale de ces espèces anthropophiles est relativement bien connue

grâce aux dernières campagnes de prospection menées dans le cadre du Plan régional d'actions chauves-souris.

Ainsi, une délimitation des territoires de chasse de colonies autour des principaux gîtes de mise bas bourguignons est en cours de réalisation, dont 91 zones sont déjà définies autour de 133 colonies, avec pour objectif leur inscription à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF).